

# LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2022-06-17-00010 du 17 juin 2022

## Les niveaux de restriction

- **ALERTE RENFORCEEE** pour toutes les ressources des bassins du Doux et de l'Eyrieux

## LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les particuliers, les collectivités & ASA à usages domestiques :

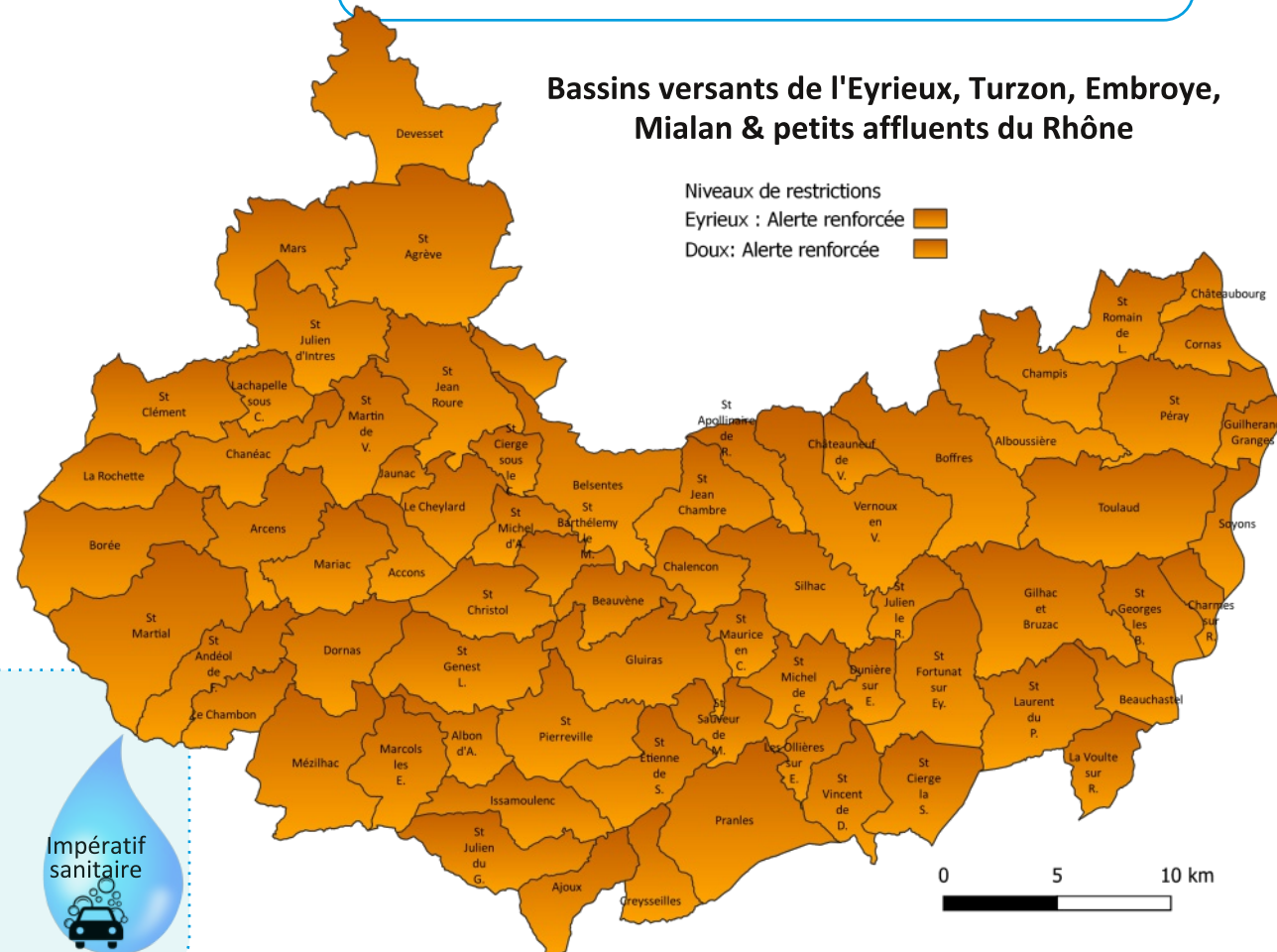
| Usages  | ALERTE RENFORCEEE   |
|---|---|
| Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément | <b>INTERDIT</b> sauf arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis           |
| Jardins potagers  | Autorisé de 19h à 22h les mercredis, vendredis, dimanches   |
| Espaces sportifs  | Autorisé de 19h à 22h les lundis et jeudis (si hors canaux et béalières)  |
| Piscines  | 1 <sup>er</sup> remplissage des piscines neuves autorisé, sinon <b>INTERDIT</b> et remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h          |
| Lavage des voiries  | <b>INTERDIT</b> sauf impératifs sanitaires et balayuses automatiques  |
| Lavage des voitures   | <b>INTERDIT</b> sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau et pour les véhicules ayant une obligation réglementaire |
| Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béalières...                        | <b>INTERDIT</b>   |
| Fontaines publiques à circuit ouvert  | <b>INTERDIT</b>   |
| Test de capacité des hydrants et points d'eau incendie                      | <b>INTERDIT</b>   |

## Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues collinaires avec déconnexion estivale.

## Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône



## ADOPTER LES BONS GESTES

